ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Eure-et-Loir

Cabinet de la directrice académique

Cabinet de la directrice académique

Tél : 02 36 15 11 66
Mél : secriena28@ac-orleans-tours.fr

15 place de la République
28019 Chartres Cedex

Chartres, le 17 novembre 2020

Evelyne MÈGE

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles
S/C de Mesdames et Messieurs les IEN
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements

Objet : Procédure de signalement Covid

En raison de la gestion très complexe des signalements Covid, je vous remercie de bien vouloir noter que les cas de suspicion ainsi que les cas contact identifiés dans le cadre privé ou la cellule familiale ne sont plus à renseigner, ni à la cellule départementale, ni au cabinet.

Seuls les **« CAS POSITIFS »** et les « cas contact » qui y sont associés sont à signaler selon la procédure indiquée ci-dessous.

- Décrire la situation à l'aide du tableau signalement Covid joint (merci de renseigner toutes les cases). Noter **uniquement les nouveaux signalements.**

- Mettre en objet du mail: « **CAS POSITIF** » suivi du nom de votre école ou établissement.

- **Envoyer votre mail en joignant le tableau signalement Covid et en indiquant vos coordonnées téléphoniques à :**

medicalcovid28@ac-orleans-tours.fr (Cellule médicale départementale Covid)
et en copie à
contactia28@ac-orleans-tours.fr (Cabinet DSDEN gestion Covid)

- **Transmettre à la cellule médicale la liste des coordonnées des cas contact** identifiés dans l'école ou l'établissement et associés à la situation du cas positif signalé, via **la fiche FT 19.** L'aide des secrétariats des établissements sera précieuse pour le remplissage de ces fiches à partir d'extractions SIECLE. (condition après laquelle les courriers d'information destinés aux familles seront produits et envoyés).

La cellule médicale vous rappellera dès que possible pour vous donner la conduite à tenir.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Pour toute question urgente liée à une situation de Covid vous pouvez contacter la cellule médicale départementale par téléphone de 9h à 12h et de 14h à 17h au **02.38.79.45.30** ou envoyer votre demande par mail à medicalcovid28@ac-orleans-tours.fr.

- Toute directive donnée par téléphone, par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et/ou l'Agence Régionale de Santé (ARS), à l'école ou à l'établissement doit être signalée **à la cellule médicale et au cabinet aux mêmes adresses indiquées dans ce document.**

- **POUR RAPPEL :**

La décision de fermeture de classe revient conjointement à Madame la Directrice académique, au Rectorat et à l'ARS, après préconisations de la cellule départementale médicale.

La décision de fermeture d'école ou d'établissement revient à Madame la Préfète, après avis de Madame la Directrice académique, du Rectorat et de l'ARS.

Je vous remercie vivement de votre vigilance et de votre implication.

Directrice académique des services départementaux
de l'Éducation nationale d'Eure-et-Loir

Evelyne MÈGE